

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 novembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DAE 24-G** Adhésion (14.205 euros) à l'association Alliance Villes Emploi (2e).

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'adhérer à l'association Alliance Villes Emploi (2e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Un montant de 14.205 euros est attribué à l'association Alliance Villes Emploi, domiciliée 28, rue du 4 septembre (2e) au titre de l'adhésion du Département de Paris pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**